



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 mai 2014

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairieflineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : MM. LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BROUTIN V. - BOUKLA J. - DELFOSSE M. - BOURGHELLE J. - BONNEL E. - DELFOSSE T. - VERONNEZ F. - GERARD L. - DELCOURT J. - LEKEUX A. - NOLLET D. - MULLIER S. - LELEUX J. - CAUCHETEUX C.

Excusées : A. KOVACS (Procuration à B. LEBRUN VANDERMOUTEN) - M. GARCIA ALVAREZ (Procuration à V. BROUTIN).

Mme Françoise VERONNEZ a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

- 1) En raison de la démission d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le remplacer au sein des 3 commissions communales dans lesquelles il était membre.
Remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire pour :
 - Commission « Appel d'offres »
A l'unanimité : Madame Sylvie MULLIER
 - Commission communale « Travaux - Voirie - Urbanisme - Environnement »
A l'unanimité : Madame Muriel DELFOSSE
Madame Leïla GERARD étant intéressée à participer, elle sera automatiquement invitée lors des réunions de cette commission communale.
 - Commission communale « Tourisme - Cadre de vie - Ruralité - Agriculture »
A l'unanimité : Monsieur Denis NOLLET
- 2) **Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.**
A l'unanimité, Monsieur Thierry DELFOSSE est élu délégué titulaire pour représenter la Commune de Flines-lez-Mortagne à la Commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
Madame Françoise VERONNEZ est élue, **à l'unanimité**, déléguée suppléante, à cette commission.
- 3) Une liste de contribuables a été établie par le Conseil Municipal pour permettre aux Services Fiscaux de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.
- 4) Monsieur Daniel DE BRUYCKER a été désigné, **à l'unanimité**, pour être Grand Electeur appelé à constituer le Collège Départemental pour la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie ».
- 5) Madame Muriel DELFOSSE a été désignée **à l'unanimité** pour être Grand Electeur appelé à constituer le Collège d'Arrondissement de Valenciennes pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

- 6) Madame Valérie BROUTIN a été désignée à l'unanimité pour être Grand Electeur appelé à constituer le Collège d'Arrondissement de Valenciennes pour la compétence « Assainissement Non Collectif ».
- 7) Monsieur Jacques BOUKLA a été désigné à l'unanimité pour être Grand Electeur appelé à constituer le Collège d'Arrondissement de Valenciennes pour la compétence « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine ».
- 8) Madame Valérie BROUTIN a été désignée à l'unanimité pour être Grand Electeur appelé à constituer le Collège d'Arrondissement de Valenciennes pour la compétence « Assainissement Collectif ».
- 9) A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des caractéristiques des dépenses relatives aux cérémonies et fêtes susceptibles d'être engagées et inscrites au compte 6232 « Fêtes & Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits.
- 10) Il a été voté, à l'unanimité, que le seuil des poursuites fixé pour le recouvrement contentieux des recettes par la voie d'une saisie-vente serait de 200 €.
- 11) A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de Conseil au Receveur Percepteur de la Trésorerie de Saint-Amand-les-Eaux. Le montant sera fixé et réévalué chaque année après examen des 3 derniers exercices.
- 12) Il a été décidé à 16 Voix Pour et 2 Abstentions d'attribuer une subvention au Football Club Flinois. Le club reprendrait ses activités prochainement.
- 13) Il a été décidé à l'unanimité de transférer la somme de 15 000 €, inscrite au moment du vote du budget primitif, au compte 6554 (autres contributions obligatoires) correspondant à la participation communale à la Société Publique Locale du Centre Aquatique de Saint-Amand-les-Eaux vers le compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé). Cette imputation étant détaillée précisément, le transfert de crédit est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la décision de la fermeture d'une classe est confirmée par le Rectorat d'Académie de Lille.
La Commission Scolaire va se réunir bientôt, pour l'étude et la validation de la nouvelle organisation dans les écoles, en tenant compte de la réforme des rythmes scolaires.
- D'autre part, Monsieur le Maire fait part de la réunion organisée avec les services de l'habitat de la Porte du Hainaut à propos du projet de construction de logements sur le site de la Rubanerie, rue Marceau Tison.
Le projet sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal, dès que les estimations financières seront réévaluées et qu'elles nous seront communiquées.
- Autorisation a été donnée à Mme Joëlle DELTOMBE, propriétaire de la friterie installée à Legies sur le domaine communal, de pouvoir poser de manière temporaire des pare-vent, démontables quotidiennement, autour de l'installation existante.

Fin de séance à 22h00.

Flines-lez-Mortagne, le 20 mai 2014

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN